



Solde bancaire insaisissable

Par **FILOU85**, le **01/05/2016** à **09:46**

Bonjour,
S B I. (Cas pratique)
Ma pension de retraite (1000 €) a été versée a ma banque le 27 avril et créditée le 28 avril. Ce même jour, j'ai procédé a un retrait de 500€ pour des achats en liquide et effectué un paiement par carte. Le soir, j'ai procédé au contrôle en ligne des dites opérations:
Solde du compte: 525€.Normal.
Le 29 avril au moment de faire mon budget mensuel,nouvelle interrogation et stupeur! Solde du compte-500€ blocage saisie.
Hormis le fait que je ne dispose d'aucun découvert,je souhaiterais vraiment savoir quand apprécie le solde du compte et si le retrait effectué la veille peut-être considéré comme le solde bancaire insaisissable.
Merci beaucoup,
P.